



« Appel à projet PROFAS C+ »

Session 2019

Notice d'information

Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du relevé de décisions concernant les nouvelles modalités d'engagement du programme PROFAS, signé en 2014, une nouvelle version a été instaurée. Le nouveau programme, PROFAS C+, replace la formation des cadres de l'administration au centre d'une démarche de soutien à des projets de partenariat institutionnel structurants, c'est-à-dire « agissant sur l'organisation du partenaire bénéficiaire du projet » (pour améliorer la qualité de son fonctionnement par exemple), mis « au service d'un objectif de modernisation institutionnelle clairement désigné ».

Cibles et conditions

1. Types de projets concernés

Les projets concernés par cet appel à projets sont ceux qui visent à :

- ✓ favoriser les échanges et réaliser les bons diagnostics, spécifier les besoins, partager les expériences, définir les objectifs des partenariats ;
- ✓ mobiliser l'expertise nécessaire à la formulation des projets structurants, à la modernisation de l'organisation, à la mise en place de dynamiques de management, au suivi-pilotage du projet;
- ✓ renforcer les compétences techniques et/ou managériales des personnels d'encadrement pour mettre en œuvre en toute autonomie les activités répondant aux priorités du gouvernement algérien.

2. Conditions d'éligibilité des projets PROFAS C+

• Porteurs du projet : Seules sont éligibles au titre de cet appel à projet, les entités publiques (institutions publiques, des établissements publics ou des Groupements d'intérêt public) basées en France ou en Algérie.

Pour être éligibles les projets doivent être portés par au moins deux partenaires institutionnels, français **et** algériens.

Comme dans toute démarche visant l'amélioration de la qualité des politiques publiques **une direction générale** du porteur doit s'engager formellement à favoriser l'atteinte des objectifs du projet.

- Thématiques concernées par le projet : Les projets doivent impérativement s'inscrire dans au moins l'une des 4 grandes priorités transversales fixées par le gouvernement algérien pour le renforcement de ses institutions dans le cadre du Document Cadre de Partenariat signé avec le gouvernement français :
 - ✓ Le montage, le suivi et l'évaluation des grands projets de développement ;
 - ✓ La bonne gouvernance des institutions et des établissements publics ;
 - ✓ La négociation et la médiation ;
 - ✓ La prospective.
- Priorités sectorielles : Afin de répondre aux priorités thématiques ci-dessus, les projets ciblant l'un des secteurs suivants, priorités de la coopération entre l'Algérie et la France seront soutenus en priorité :
 - ✓ Secteur de la gouvernance et de la modernisation du fonctionnement de l'Administration :
 - o sécurité intérieure,
 - o lutte contre les grands trafics et la corruption,
 - habitat et urbanisme, amélioration des gouvernances locales et la gouvernance foncière,

 gouvernance financière afin d'améliorer une mobilisation pertinente des ressources domestiques, à travers notamment une fiscalité juste et équitable, des circuits de la dépense publique efficients et transparents.

✓ Secteur du développement productif et social:

- santé, diversification de l'économie et développement humain : enjeux économiques, de développement qui touchent la diversification de l'économie ; questions démographiques, d'égalité des citoyens et de diffusion de la protection sociale ; stratégie en matière d'éducation et de formation professionnelle postprimaire sur les secteurs sociaux ; renforcement des systèmes de santé ; jeunesse et sport ;
- Environnement, aménagement du territoire et climat : changement climatique ; eau ; protection de la biodiversité ; lutte contre la désertification ; forêt ; traitement des produits chimiques et des déchets ; prévention des catastrophes ; accès à l'énergie et aux technologies bas carbone ; développement durable et environnement ; aménagement du territoire et climat ; infrastructures et transports.
- Condition d'innovation : Les partenaires, dans leur argumentaire, devront démontrer le caractère innovant des projets qu'ils s'entendent à soutenir ensemble. Les projets à caractère récurrent n'auront pas la priorité.
- Condition d'utilité sociale : Les partenaires démontreront l'intérêt du projet pour la satisfaction des besoins du citoyen (bénéficiaire final des impacts du projet) et préciseront comment il contribue activement au processus d'amélioration de la qualité des politiques publiques (mode d'implication participative).
- Caractère structurant du projet : Les partenaires démontreront que le projet envisagé ne se limite pas au renforcement de la capacité des cadres de l'administration (formations spécifiques, séminaires, actions de sensibilisation, conférences...), composante essentielle mais insuffisante à elle seule pour entraîner l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics algériens, en termes de satisfaction des besoins des citoyens notamment. La priorité sera donnée aux projets .
 - ✓ qui démontrent leur capacité à agir sur la modernisation de l'administration (renforcement de l'efficacité de l'organisation et de son fonctionnement, nouveaux objectifs...),
 - ✓ qui induisent des résultats concrets et mesurables sur le terrain pendant la durée du projet (utilité sociale).

3. <u>Durée du projet</u>

Le projet peut être prévu sur 1 à 2 ans, mais en raison de l'annualisation budgétaire, le financement ne peut être accordé que par tranches annuelles, nécessitant de faire une demande chaque année.

4. Conventionnement

La convention de financement sera établie entre le partenaire français et le Service de Coopération et d'Action Culturelle, permettant le versement du co-financement français.

Instruction pour le remplissage du formulaire

- **1. Partenaires du projet :** Indiquer les partenaires français et algériens du projet, en mentionnant, pour chacun le représentant légal, ses responsabilités et niveaux hiérarchiques au sein des entités publiques concernées.
- **2. Résumé du projet :** Le résumé devra démontrer que les partenaires ont réalisé ensemble un diagnostic permettant de spécifier le partenaire bénéficiaire : ses besoins, une stratégie et des méthodes d'intervention pour atteindre des objectifs ont été clairement identifiés (action concrète sur l'organisation du bénéficiaire, directement ressentis et mesurables en termes d'utilité sociale pendant la durée du projet, non limités à l'administration...).
- 3. **Thématiques concernées par le projet :** Cochez la/les case/s correspondant à votre projet. Le cas échéant, précisez.
- **4. Contexte du projet :** Décrivez le contexte dans lequel s'inscrit le projet (économique, social, politique...). Les projets qui s'inscrivent dans le cadre d'accords institutionnels entre la France et l'Algérie seront privilégiés (Document Cadre de Partenariat, accords de coopération spécifiques, Objectifs du développement durable, mémorandums...).
- **5. Historique du partenariat :** Précisez l'origine du partenariat, les relations déjà engagées et le degré d'institutionnalisation de ce partenariat.
- 6. Eléments de diagnostic concerté: Rappelez les éventuelles missions d'expertise ayant abouti au diagnostic et à la spécification des besoins du bénéficiaire, dates, intervenants...; Rappel des dates de rencontre et de validation du projet entre les partenaires...; Précisez les grandes lignes du diagnostic (marges de progrès identifiées lors du diagnostic). Le projet devra démontrer qu'il intègre bien le souci des partenaires de prendre en compte la satisfaction des besoins du citoyen. Pour cela, le diagnostic mettra en évidence les situations insatisfaisantes pour le citoyen que le projet est censé résoudre, les recommandations en termes d'objectifs à atteindre (utilité sociale du projet).
- 7. Institution bénéficiaire du projet : Il s'agit dans ce paragraphe de donner des informations sur l'institution bénéficiaire : date de création, effectif global, effectif du bénéficiaire concerné par le projet, organigramme, responsabilités, missions, bénéficiaires finaux. Dans le cadre d'un projet visant la création d'un nouveau service, citer les effectifs concernés par le projet.
- 8. Modalités de pilotage du projet : Il s'agit de préciser le rôle de chacun des acteurs impliqués : désignation des membres du comité de pilotage, des chefs de projet algérien et français (contacts, adresses professionnelles, coordonnées), rôles, structure de management du projet. Les aspects liés à la gouvernance du projet devront être précisés dans les activités du projet (réunion du comité de pilotage, consultation, étapes de décision...).
- **9. Résumé du cadre logique du projet global :** Le cadre logique doit donner une vision globale des activités du projet. Il synthétise donc dans un tableau les éléments importants précisés dans les paragraphes ci-dessous (objectif spécifique, activité à mettre en œuvre, résultats visés, indicateurs objectivement vérifiables, durées...).

Exemple de cadre logique :

bjectif néral	Objectifs spécifiques	Activités à mettre en œuvre	Résultats visés	IOV (*)
		1.1. Gérer, suivre, administrer le projet	La qualité du projet est maîtrisée	Système de gestion du projet mis en place et utilisé
	Gérer et piloter le projet	1.2. Participer au comité de pilotage	Les décisions d'orientation sont prises	Nombre de réunions du COPIL, CR du COPIL
		1.3 		
tons		2.1. Réaliser le diagnostic	Les recommandations en termes de marge de progrès sont choisies	Rapport de diagnostic validé, désignation officielle des objectifs
ervice de	2. Améliorer le système d'information	2.2. Spécifier les besoins	Le cahier des charges de spécification des besoins est validé	Cahier des charges de sépciafication validé, décision officielle de mise en œuvre
Renforcer le système de formation au service de tous		2.3. Développer le système	Le système d'information est développé conformément aux spécifications	Le système développé est officiellement validé
		2.4. Implémenter le système	Le système d'information est implémenté	L'implémentation du système est achevée et l'objectif 2 est officiellement atteint
		3.1. Développer les procédures d'utilisation	Les procédures d'utilisation sont développées	Le cahier des charges des procédures est officiellement validé
	3. Accompagner l'organisation dans la maîtrise	3.2. Présenter les nouvelles procédures	Les procédures sont présentées aux différentes catégories de personnels	Séminaire de présentation et de recueil des besoins de formation
		3.3. Etablir le plan de formation et d'accompagnement	Le plan de formations est établi	Les programme de formation sont rédigés et les formations sont planifiées
	du nouveau système d'information	3.4. Former les équipes	Les 40 personnes concernées ont été formées	Les formés disposent des compétences nécessaires à la maître de leurs nouvelles missions
		3.5. Accompagner les équipes	Les 40 personnes concernées sont accompagnées dans leurs nouvelles fonctions	Les équipes sont opérationnelles, les objectifs du projet ont été atteints

(*) IOV : indicateur objectivement vérifiable

10. Objectif principal, objectifs spécifiques, activités, résultats et livrables attendus :

• Objectif principal

- L'objectif principal du projet doit être unique, directement lié à l'intitulé du projet. Il doit donner une vision claire de l'objectif final en termes de retombées concrètes et mesurables – pendant la durée du projet - pour le citoyen (objectif d'utilité sociale : amélioration de la qualité du service, de l'accueil, de la prise en charge de...),
- L'objectif principal doit faire référence à des enjeux nationaux, voire internationaux : il répond à l'impact recherché du projet. Il peut être exprimé sous la forme « contribuer à... »

• Objectifs spécifiques (résumé) :

- Les objectifs spécifiques des objectifs concrets à atteindre. Ils peuvent être formulés selon un acronyme aide-mémoire anglais : SMART. Il est conseillé de ne pas les multiplier et de rester relativement concis (afin d'éviter de faire plusieurs projets en un).
- Spécifique, clair et simple : une idée par objectif
- Mesurable, quantifiable par des indicateurs
- Accepté par les parties prenantes au projet
- Réalisable avec les moyens humains, techniques et financiers disponibles
- Time-bond, c'est-à-dire avec une échéance qui permettra de procéder à une évaluation.
- L'objectif spécifique peut être exprimé en termes d'avantages au groupe cible «accrus/améliorés/ etc.»

- Objectifs spécifiques (détails): Pour chacun des objectifs spécifiques, précisez les résultats visés, c'est-à-dire ce qui est fourni directement par le projet. Il est rédigé sous la forme d'une phrase (voir les exemples dans le cadre logique ci-dessus).
- Activités à mettre en œuvre concernant l'objectif spécifique : Déclinez, dans cette partie, les activités correspondant à chaque objectif spécifique, en mentionnant les résultats visés et les Indicateurs objectivement vérifiables. Un livrable est tout résultat, document, mesurable, tangible ou vérifiable, qui résulte de l'achèvement d'une partie de projet ou du projet (expertise, conseil et coaching organisationnel pour la mise en place d'organigramme, la rédaction de fiches fonction, l'élaboration de guides de procédures assorties d'un système de pilotage et de suivi par les résultats). Les IOV (Indicateurs objectivement vérifiables) sont les objectifs immédiats, exprimés en termes quantitatifs, qualitatifs, de temps, de groupes cibles et de lieu.

NB : il peut y avoir plusieurs activités pour un même objectif spécifique. Pour chacun de ces activités, remplissez le tableau

- 11. **Durabilité du projet :** Indiquez dans quelle mesure les bénéfices du projet continueront à long terme, pour les deux partenaires, en France et en Algérie; expliquez de quelle manière les effets du projet se maintiendront ou comment les activités continueront une fois que le projet sera finalisé.
- 12. Calendrier d'exécution du projet et budget pour le premier exercice (12 mois maxi): Le chronogramme permet d'expliquer le déroulement du projet. Précisez le lieu de réalisation des activités, ainsi que le nombre de jours/homme concernés. Remplissez le tableau directement sur le document ou à partir du fichier Excel joint et insérez-le dans le texte.

Exemple de chronogramme d'un projet :

Objectifs spécifiques	Activités à mettre en œuvre	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	
Gérer et piloter le projet (les	1.1. Gérer, suivre, administrer le projet (1)	2									2			
coûts d'administration doivent	1.2. Participer au comité de pilotage (4)						1							
être inférieurs à 7% du budget	1.3													
global)														
giobai)														
	2.1. Réaliser le diagnostic		5											
	2.2. Spécifier les besoins		5											
Améliorer le système	2.3. Développer le système			10	10									
d'information	2.4. Implémenter le système					5	5							
														1
	3.1. Développer les procédures d'utilisation					2								
	3.2. Faire valider le cahier des charges des					2								
3. Accompagner l'organisation	3.3. Présenter les nouvelles procédures						3							
dans la maîtrise du nouveau	3.4. Etablir le plan de formation et								2					
système d'information	3.5. Former les équipes									5	10	10		
	3.6. Accompagner les équipes												3	
	Actions réalisées en FR													
	Actions réalisées en DZ													

13. Présentation du budget du projet :

• **Budget détaillé**: Détailler les postes de dépense. Pour les dépenses de sous-traitance, seules sont prises en compte les dépenses effectivement réalisées sur facture après établissement de devis. Remplissez le tableau directement sur le document ou à partir du fichier Excel joint et insérez-le dans le texte.

Exemple de budget détaillé :

Fonction	Coût unitaire (€/j)	Nombre d'unités	Coût total (€)
Chef projet (CP1)	350	4	1 400
Expert (CP2)	250	25	6 250
Formateurs (CP3)	250	7	1 750
			0
(CP4)	450	1	450
(CP1)	350	8	2 800
Experts (CP2)	250	19	4 750
Formateurs CP(3)	250	23	5 750
		07	00.450
IOIAU	K COUTS RH	87	23 150
	350	12	4 200
OTAUX COUT			7 700
OTHOR GOOT	OTOTAGEG		
	110	46	5 060
	110	50	5 500
TOTAU	X PERDIEMS	0	10 560
			500
res			1 000
			500
IX COUTS SO		0	2 000
	TOTAL		43 410
	Chef projet (CP1) Expert (CP2) Formateurs (CP3) Direction (CP4) Chef projet (CP1) Experts (CP2) Formateurs CP(3) TOTAU TOTAU res	Fonction unitaire (e(j)) Chef projet ((CP1)	Fonction unitaire (€/j) Nombre d'unités Chef projet (CP1) 350 4 Expert (CP2) 250 25 Formateurs (CP3) 250 7 Direction (CP4) 450 1 Chef projet (CP1) 350 8 Experts (CP2) 250 19 Formateurs CP(3) 250 23 TOTAUX COUTS RH 87 350 12 350 10 OTAUX COUTS VOYAGES 110 TOTAUX PERDIEMS 0 res 0

• Le budget global: La présentation du budget global permet d'avoir une vision synthétique des dépenses et de la répartition de celles-ci. Remplissez le tableau directement sur le document ou à partir du fichier Excel joint et insérez-le dans le texte.

Exemple de présentation du budget global :

<u>Budget global du projet pour le premier exerci</u> Rubriques	Montant	% des coûts	
Rubliques	(en EUR)	totaux	
Ressources humaines	23 150,00	50,79%	
Déplacements	7 700,00	16,89%	
Perdiems	10 560,00	23,17%	
Coûts sur devis	2 000,00	4,39%	
Coûts directs éligibles du projet	43 410,00		
Provision pour imprévus (5%)	2 170,50	4,76%	
TOTAL COUTS ELIGIBLES	45 580,50	100,00%	

14. Sources de financement attendues pour le premier exercice (12 mois maxi) : Remplissez le tableau directement sur le document ou à partir du fichier Excel joint et insérez-le dans le texte.

Exemple de présentation du financement attendu :

Causaa da Cu							Montant	Pourcentage
Sources de fina	ancement a	ttendues					EUR	du total
			(4)					
Contribution fine	ncière du pa	rtenaire ber	iéticiaire (**)				12 791	28,06%
Contribution du	partenaire fra	nçais					1 500	3,29%
Contribution(s)				es Etats memb	ores		0	0,00%
Nom, montant e	conditions à	à préciser e	n annexe.					
Contributions de	sources priv	rées					0	0,00%
Nom, montant e	conditions à	à préciser e	n annexe.					
Contributions d'a	autres source	s nuhliaues					0	0.00%
Nom, montant e							Ĭ	0,0070
0 . " . "	11	141 ()		10.0			10.000	24.0494
Contributions de	manaees a i	'Aigerie au t	itre au PROF	45-0+			10 000	21,94%
Contributions de	mandées à l	a France au	ı titre du PRO	FAS-C+			21 291	46,71%
TOTAL DES CO	NITPIRI ITIO	NS					45 582	
TOTAL DES CO	MINDOIN	110					43 302	
Budget du proj	et						45 581	100,00%
						-		
					uilibre dans la	France	22 791	,
				prise en cha	arge du projet	Algérie	22 791	50,00%

Il est conseillé de prendre l'attache avec le Service de Coopération de l'Ambassade de France à Alger, le Ministère des Affaires Etrangères à Alger - Direction générale Europe bureau France, les services financiers de chacun des Ministères, pour s'assurer de la faisabilité du montage financier avant tout dépôt de projet. Les projets présentés doivent en effet s'inscrire dans une logique de parité de charges entre les parties algériennes et françaises.

15. Dispositions financières et contractualisation :

Missions en Algérie de personnels français :

Catégorie	Caractéristiques	Montant maximum journalier de la prestation	Montant maximum du per diem	
Fonctionnaires français et agents assimilés		250€	110€	
Catégorie 1 : Expert	Expérience personnelle liée au projet supérieure à 3 ans	250€	110€	
Catégorie 2 : Expert senior	Expérience personnelle liée au projet supérieure à 8 ans	350€	110€	
Catégorie 3 : Expert hors cadre	Expérience personnelle liée au projet supérieure à 15 ans	450 €	110€	

• Missions en France de personnels algériens :

Catégorie	Caractéristiques	Montant maximum	Montant maximum
		journalier de la prestation	du per diem
Groupe 1:		10.000 DA	110€
Groupe 2 :		8.000 DA	110€
Groupe 3:		6.000 DA	110€

Frais de voyages :

- Les frais de voyages sont remboursés au réel, sur justificatifs.
- Les règles de base pour le calcul des frais de voyage sont les suivantes : un billet d'avion en classe économique ou un billet de chemin de fer de première classe, suivant le moyen le plus approprié et le plus avantageux économiquement.
- Les déplacements en voiture sont estimés en fonction des règles de base susmentionnées, sauf dans les cas où il n'existe pas de liaison aérienne ou ferroviaire ou si celles-ci ne sont pas appropriées. Dans ce cas, les déplacements sont comptabilisés à hauteur de 0,25 EUR par km, en cas d'utilisation du véhicule privé et au prix coûtant dans les autres cas. Si plusieurs experts partagent un même véhicule, les frais ne seront pris en charge qu'une seule fois.

- Quelle que soit la solution retenue (voiture, avion, train, minibus de location, etc...), elle doit être financièrement saine et économiquement avantageuse.
- **Conventionnement :** La convention de financement français est établie sur un modèle de contrat de subvention entre le ministère des Affaires étrangères français et le partenaire français du projet. Une convention peut également être conclue entre les partenaires français et algérien, qui précise les modalités d'utilisation des fonds monétaires et valorisés.
- **16.Annexes :** Intégrer toute information ou document, rapport, utile à la bonne compréhension et/ou justification du projet (résumé de rapport de diagnostic...). Si le projet dépasse 12 mois, joindre à ces annexes, pour chaque année supplémentaires (dans la limite de 3 au total), les liasses budgétaires éditées à partir du document sous excel (feuilles 1 à 4).
- **17. Lettre d'intention :** Chacun des deux partenaires devra accompagner le document de présentation du projet d'une lettre d'intention. Lorsque le projet n'est pas mis en œuvre par le partenaire lui-même mais par un opérateur délégué sous tutelle, la lettre d'intention devra être cosignée par le partenaire et l'opérateur :

« Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport de présentation du projet de partenariat institutionnel intitulé et vous remercie d'en prendre connaissance en vue de sa présentation au prochain comité de sélection des projets.

La mise en œuvre de ce projet nécessitera qu'il soit doté d'une subvention PROFAS-C+ d'un montant de …en chiffre… € (en lettres). Comme détaillé dans le rapport de présentation du projet ce montant assurera une parité dans la prise en charge de ses coûts entre la partie algérienne et française.

En cas d'approbation du projet par le Comité de sélection du programme PROFAS C+, je certifie par la présente qu'en tant que partenaire - français ou algérien - de ce projet – nom de l'institution partenaire - s'engage à mettre tout en œuvre afin de réaliser les activités et moyens décrits dans la rapport de présentation, afin de permettre l'atteinte des objectifs et des résultats attendus et identifiés.

De plus, je certifie que mon organisation :

- dispose d'une capacité suffisante en termes de ressources humaines, financières et administratives pour mettre en œuvre les activités du projet qui lui seront été confiées,
- connait le contenu du rapport de présentation du projet et comprend le rôle qui sera le sien au sein pour l'atteinte des objectifs visés. »

Signature

Nom/Prénom du signataire (partenaire + éventuel opérateur délégué sous tutelle)

Les lettres d'intention devront obligatoirement être signées par un responsable dûment habilité.